

FORMATION CCAH

PORT-AU-PRINCE, 2 au 5 juin 2014

ORDRE DU JOUR

[SN 17.05.14 - PROJET POUR CIRCULATION PRÉALABLE ET COMMENTAIRES]

Lundi 2 juin – Questions d’ordre général

09.00 à 10.30

Propos de bienvenue du Président de la CCAH (5 mns)

1. Introduction générale : Secrétaire Général de la CCAH (20 mns)
 - a. Objectifs
 - b. Méthodologie de la formation
 - c. Présentateurs
 - d. Ordre du jour
2. Présentation de la CCAH aux nouveaux participants
3. Règles et culture de l’arbitrage
4. Intervention des experts haïtiens
 - a. Nathalie A. Wakam Cyprien: Loi haïtienne 2006, T1, T2.
 - b. David Lafortune: T3, T4.

10.30 à 11.00 – Pause

11.00 à 12.30

5. Normes essentielles à respecter afin d’assurer la légitimité de la procédure et de la sentence arbitrale
6. Normes internationalement reconnues

- a. Les normes de l'IBA – International Bar Association
 - i. Règles de l'IBA sur l'administration de la preuve en arbitrage international (2010)
 - ii. Lignes directrices de l'IBA sur les conflits d'intérêts en arbitrage international (2004)
 - iii. Règles d'éthique de l'IBA pour l'arbitrage international

12.30-13.30 – Déjeuner

13.30- 14.30

- b. Les normes de la CNUDCI – Commission des Nations-Unies sur le Droit Commercial International
 - i. Aide-mémoire de la CNUDCI sur l'organisation des procédures arbitrales (1996)
 - ii. Recommandations visant à aider les institutions d'arbitrage et autres organismes intéressés en cas d'arbitrages régis par le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI (2010)

14.30-15.00 - Pause

15.00-16.30

- c. Les normes et protocoles de la Chartered Institute of Arbitrators
 - i. La rédaction d'une sentence arbitrale
7. Questions et commentaires des participants
8. Synthèse

Mardi 3 juin – Questions d'ordre spécifique

09.00-10.30

9. Bifurcation de la procédure
- a. Normes internationales
 - b. Adaptation à la réalité haïtienne
10. Rôle de l'arbitre par rapport au juge étatique et comment co-exister
- a. Similitudes
 - b. Divergences

10.30-11.00 – Pause

11.00-12.30

11. Le greffe et son rôle

- a. Le rôle du greffe dans le tribunal arbitral
- b. Interactions naturelles entre le greffe et le tribunal arbitral

12. Les relations entre arbitres

- a. Hiérarchie avec le (la) président(e) ? Comment se positionner, comment influencer
- b. Pour le (la) président(e) – préservation de la collégialité - dans le déroulement de la procédure arbitrale, comment gérer et/ou prévenir la prise de parole spontanée ou le débat au sein du tribunal devant les parties
- c. Les dissidences

13. Le secrétaire du tribunal arbitral (Rapport de l'ICCA 2014)

12.30-13.30 – Déjeuner

13.30-14.30

14. Le greffe et la gestion de la procédure arbitrale

- a. Rôle du greffe pour le tribunal arbitral
- b. Interactions naturelles entre le greffe et le tribunal arbitral
- c. Méthodologie de gestion des documents
 - i. Originaux
 - ii. Copies
 - iii. Documents transmis électroniquement

14.30 – 15.00 Pause

15.00 – 16.30

- d. Y aurait-il lieu de prendre une position institutionnelle en faveur des originaux ? Liberté des parties ?
- e. Validation des documents reçus quand ces documents peuvent être considérés comme éléments de preuve

15. Synthèse et questions

Mercredi 4 juin – Arbitrage simulé

16. Méthodologie de rédaction – pour le tribunal

- a. Acte de mission
- b. Ordonnances procédurales
- c. Sentences

17. Méthodologie de rédaction – pour le greffe

- a. Procès-verbaux d’audience
- b. Notes d’audience
- c. Gestion des enregistrements

Jeudi 5 juin – Arbitrage simulé (suite et conclusion). Synthèse. Questions.

18. Méthodologie de gestion – pour le greffe

- a. Archivage
 - i. Retrouver les documents
 - ii. Supervision des greffes
 - iii. Originaux à restituer

19. Les copies de documents sont-elles acceptables ? Quelle position institutionnelle adopter ?

20. Parallèle et inspiration des tribunaux étatiques